### L'EUROPE S'ENGAGE EN **GUADELOUPE**

**COFINANCÉ PAR** L'UNION EUROPÉENNE





# **COMMENT DEPOSER VOTRE** DEMANDE D'AIDE FEADER POUR **LA PERIODE 23-27 ? Guadeloupe 2021 – 2027**

Webinaire RESEAU RURAL Vendredi 6 décembre 2024

www.europe-guadeloupe.fr



f 🖸 🎔 🛗 in @europeenguadeloupe

# 0 G

# $\mathbf{01}$ **Comprendre l'étape de la pré demande 02.** À ce stade de l'ouverture de la plateforme EUROPAC

# 03.Interventions accessibles au dépôt sur la plateforme **EUROPAC**

04. des demandes d'aide FEADER







# **Présentation de la plateforme EUROPAC pour le dépôt**

Interventions accessibles par la pré demande ;
Que faire à la suite d'une pré demande, interventions accessibles sur la plateforme EUROPAC ?



L'EUROPE S'ENGAGE EN

Interventions accessibles par la pré demande

- -73.02 : Investissements agricoles non productifs ;
- -73.04 : Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier ;
- -73.05 : Amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales ;
- -73.06 : Infrastructures de défense, prévention des risques forestiers, mobilisation des bois;
  - -73.07 : Aides aux infrastructures hydrauliques agricoles sur les territoires ;
  - -75.02 : Aides à la reprise et à la création d'entreprises rurales ;
  - -77.02 : Encourager les organisations, groupements de producteurs ou organisations interprofessionnelles;
  - -77.05 : LEADER.

- J'ai un projet;



**Où trouver le formulaire : site europe-guadeloupe** - Faire une demande d'aide ; - **Programme FEADER**; - Formulaire de pré dépôt.

Que faire à la suite d'une pré demande, interventions accessibles sur la plateforme EUROPAC?

# **Où trouvez toutes les informations relatives au FEADER?**

- Accédez au portail <u>www.europe-guadeloupe.fr</u>;
- Cliquez sur l'onglet j'ai un projet ;
- Cliquez sur l'onglet : trouver un financement ;
- Thématiques FEADER (cases vertes);
- Consultez la notice relative à votre demande ;
- Consultez l'ensemble des pièces justificatives.





Que faire à la suite d'une pré demande, interventions accessibles sur la plateforme EUROPAC?

Vous allez déposer un dossier de demande d'aide FEADER sur la plateforme EUROPAC

- Installez-vous dans un espace calme pour ne pas être dérangé, prenez le temps qu'il vous sera nécessaire ;
- Assurez-vous que vous avez bien préparé l'ensemble des pièces justificatives/obligatoires relevant de l'opération et les formulaires (complétées/signées);
- Accédez au portail <u>www.europe-guadeloupe.</u>fr ;
- Cliquez sur l'onglet j'ai un projet;
- Cliquez sur l'onglet faire une demande d'aide ;
- Cliquez sur l'onglet programme FEADER;
- Cliquez sur le bandeau EUROPAC;
- Commencez par créer votre compte utilisateur (bouton s'identifier);
- Vous pouvez démarrer votre saisie ;
- Renseigner tous les champs sur la plateforme ;
- Si vous devez vous arrêter avant la dernière étape, pensez à sauvegarder vos données, vous pourrez toujours revenir sur votre dossier;
- Dernière étape, validez votre dossier, il est transmis au service instructeur du FEADER;
- Vous recevez un récépissé de dépôt de votre dossier de demande d'aide.



RéseauRural

**Statuts des dossiers ;** Pour mieux comprendre; Devis ou autres pièces estimatives ; Montant des dépenses prévisionnelles dans le cadre d'une pré demande ; Soyez vigilants; **Cycle de vie d'un dossier FEADER.** 





Interventions accessibles sur EUROPAC

**Types d'intervention** 

73.01 INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS ON FARM

73.03 INVESTISSEMENTS AGRICOLES NON PRODUCTIFS

75.01 AIDES À L'INSTALLATION DU JEUNE AGRICULTEUR





Statut demande	Statut instruction administrative
5 <mark>6</mark>	46
15	13
10	5

**Pour mieux comprendre** 

# Statut : demande

Votre dossier est incomplet, vous ne l'avez pas encore validé et le service instructeur ne peut pas encore traiter votre demande d'aide.

Statut : instruction administrative

Votre dossier a bien été validé, le service instructeur, vérifie la complétude de votre dossier :

- Votre dossier est réputé complet vous recevez, un courrier et l'instruction technique peut commencer;
- Votre dossier est incomplet, vous recevez un courrier pour vous réclamer les pièces complémentaires.



RéseauRura

Devis ou autres pièces estimatives

- -Moins de 3000 € HT : un devis ou une pièce estimative
- -3000 HT à 90 000 HT € : <u>2</u> devis ou autres pièces estimatives 01

Doit a minima comporter les éléments suivants : - Date

- Description de la dépense ;
  - Raison sociale de la société émettrice ;
  - Prix HT ou TTC (avec mention du taux de TVA).

Doivent être émises depuis moins de 2 ans à la date de réception par le service instructeur.

02

03



KéseauKura

-Supérieur à 90 000 € HT : 3 devis ou autres pièces estimatives

Montant des dépenses prévisionnelles dans le cadre d'une pré demande

Une modification du montant total des dépenses est possible si : - Après mise à jour, les devis ou les pièces estimatives des

- 01 fournisseurs ont augmenté ;
  - Vous bénéficiez d'une remise fournisseur.

Votre pré dépôt n'est plus valable si : - Les dépenses demandées lors de la pré demande ont été modifiées ; - Vous souhaitez ajouter de nouvelles dépenses.

03

02

Dans ces deux cas vous déposez directement une nouvelle demande sur le portail sans tenir compte de la date de la pré demande.



KéseauKura

Soyez vigilants

 Le traitement des dossiers de demande d'aide a débuté ;
 Un instructeur peut vous contacter à tout moment ;
 L'instructeur de votre dossier vous contactera uniquement via la plateforme EUROPAC ;

Attention : le document récapitulatif généré lors de votre dépôt, ne vaut pas validation du dossier.

Votre dossier est validé uniquement quand l'onglet « validé » est actif.







# Soyez vigilants

- S'assurer de l'éligibilité de l'opération (éligibilité à la mesure, éligibilité du porteur, éligibilité géographique et temporelle, éligibilité des dépenses);

- S'assurer que l'opération est techniquement et financièrement faisable dans le calendrier prévu;
- S'assurer de la capacité financière, technique et administrative pour suivre l'opération (du dépôt, dans son exécution, dans la remontée des dépenses, dans les audits et contrôles);
- S'assurer que les autorisations administratives sont obtenues (selon les opérations) ; - S'assurer que la mise en concurrence est respectée et appliquée.

# La durée du projet :

- L'opération pourra démarrer dès le dépôt de la demande d'aide auprès du service instructeur;

- La durée d'exécution du projet est de 24 mois à compter de la signature de la convention.



RéseauRural



Soyez vigilants

### 1 - Vous concevez votre projet

- Une présentation détaillée du projet, la production de différentes pièces est nécessaire pour constituer le dossier de demande de subvention
- après votre dépôt sur la plateforme EUROPAC, vous recevez un récépissé de dépôt (ne vaut pas attribution de l'aide).

### 2 - Votre dossier est instruit

- Le service instructeur peut aussi vous contacter pendant cette phase pour vous demander de compléter votre dossier
- Le service instructeur présente votre dossier en pré comité pour un avis technique et financier sur le projet 3 – Votre dossier est proposé au CRUP

Ce comité se réunit tous les mois. Votre demande de subvention est alors acceptée, ajournée ou refusée. Dans tous les cas, vous recevrez la notification de la décision.

### **4 – Vous réalisez votre projet**

- Votre projet a été sélectionné
- Vous allez recevoir le soutien financier de l'Union européenne pour le réaliser, vous pouvez recevoir une avance ;
- Vous signez une convention dans laquelle vous vous engagez notamment à remplir différentes obligations.

La subvention européenne est versée en remboursement des dépenses justifiées par vos soins et contrôlées par le service instructeur.



RéseauRural



5 – Vous justifiez vos dépenses et vous recevez votre subvention



# Cycle de vie d'un dossier FEADER



www.europe-guadeloupe.fr



- Le dépôt des dossiers se fera sous le portail de l'outil EUROPAC.
- Un service instructeur unique basé à Convenance Baie- Mahault.
- L'Agence de Services et de paiement reste l'organisme payeur du FEADER.
  - Les MAEC de type surfacique sont instruites par l'Etat.





# 03. Interventions accessibles au dépôt sur la plateforme EUROPAC

- -73.01 Investissements productifs on farm : Soutien à la production groupements;
- 73.03 Soutien aux entreprises off farm;
- 75.01 : Aides à l'installation du jeune agriculteur.





L'EUROPE S'ENGAGE EN

primaire agricole ainsi qu'aux projets portés par les agriculteurs ou leurs

# 03. Interventions accessibles au dépôt sur la plateforme EUROPAC

73.01 Investissements productifs on farm : Soutien à la production primaire agricole ainsi qu'aux projets portés par les agriculteurs ou leurs groupements

### **TYPES D'ACTIONS SOUTENUES**

- Modernisation des installations et mécanisation (Ex 4.1.1)
- Construction et aménagement des bâtiments (Ex 4.1.2)
- Plantations pérennes (Ex 4.1.3)
- Irrigation (Ex 4.1.4)
- Performance énergétique (Ex 4.1.5)

- Transformation et commercialisation la production agricole de de l'exploitation agricole (Ex 4.2.1)

- Amélioration foncière (Ex 4.3.2)
- Diversification des activités de l'exploitation tels que l'agritourisme, l'accueil à la ferme (Ex 6.4.1)

80% pour :

- Les jeunes agriculteurs
- collectif
- groupement
- Etablissements publics
- Groupements fonciers agricoles (GFA)
- de 75% pour les autres bénéficiaires

Possibilité de mobiliser les Instruments financiers (ticket prêt d'honneur entre 10 000 et 50 000 €)



### **CAS D'UNE SUBVENTION**

- Les agriculteurs ou un groupement d'agriculteurs portant un projet

- Les agriculteurs en production bio certifiée ou en conversion vers l'AB - Les opérations portées par les collectivités locales ou leur

- Associations syndicales autorisées (ASA)

Pour les bénéficiaires ou les opérations ne respectant pas les critères cités ci-dessus, le taux d'aide publique est :

- de 65 % pour les entreprises de travaux agricoles

### **CAS DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

# 03. Interventions accessibles au dépôt sur la plateforme EUROPAC

# 73.03 Soutien aux entreprises off farm

Investissements matériels et immatériel pour :

La commercialisation et la transformation des produits agricoles (Ex Sm 4.2)

- Ouvrir de nouveaux marchés y compris pour des productions agricoles transformées non

alimentaires notamment celles issues de la chimie verte

- Créer et / ou moderniser les marchés communaux ou inter-communaux, les magasins de

producteurs, les réseaux locaux de collecte, de réception, de stockage, de conditionnement

de tri, de capacités d'emballage, de transport et de commercialisation

- Organiser des espaces de regroupement de l'offre en vue d'améliorer la productivité des

circuits de distribution des produits et satisfaire la demande

- Améliorer les conditions de travail et réduire la pénibilité de certaines tâches

- Améliorer la productivité du travail

- Réduire la production de déchets...

La filière équine

 Assurer et développer la production et/ou la valorisation des équidés, ainsi que tout projet en lien avec l'utilisation d'équidés.

- Soutenir et mettre en œuvre de projets d'investissement pour l'installation, le développement, la modernisation ou le changement de pratiques portés par des entreprises de la filière équine (y compris d'élevage)

### La filière forêt – bois (Ex Sm 8.6) :

- Soutenir les travaux sylvicoles
- Accompagner la première transformation des bois



L'EUROPE S'ENGAGE EN GUADELOUPE

### **CAS D'UNE SUBVENTION**

 - 80 % pour les entreprises nouvellement créées ou les entreprises dont le chiffre d'affaires moyen des 3 dernières années précédant la demande est inférieur à 1 000 000 €

- 80 % pour des activités nouvelles au sein d'entreprises existantes

- 80 % pour les collectivités publiques et leur groupement

- 80 % pour les opérations situées en zone en double insularité

- 65 % pour les autres opérations ne respectant pas les critères précédents.

Pour les projets de transformation où le produit sortant est hors annexe I du TFUE, le financement est soumis aux règles d'état et un régime d'aide sera utilisé selon la nature du projet.

Dans tous les cas, l'aide maximale selon ces règles est d'application dans la limite des taux indiqués ci-dessus.

# CAS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Prêt d'honneur = Ticket entre 35 000 et 50 000€.

# 03. Interventions accessibles au dépôt sur la plateforme EUROPAC

# 75.01 : Aides à l'installation du jeune agriculteur

### **TYPES D'ACTIONS SOUTENUES**

L'intervention apportera un fonds de roulement nécessaire au démarrage de l'activité agricole lors des premières années.

Cela vise à atténuer la prise de risque des personnes souhaitant s'installer en agriculture à titre principal ou secondaire.

L'aide au démarrage est fournie paiement la forme d'un sous forfaitaire qui est versé en plusieurs tranches sur une durée maximale de cinq ans.

### **MONTANT ET TAUX D'AIDE PUBLIQUE**

- Une dotation jeunes agriculteurs (DJA), dotation en capital nécessaire au démarrage à l'installation, versée au minimum en plusieurs fractions sur une durée maximale de 5 ans

- L'aide est cumulable avec les soutiens à l'investissement prévus dans la fiche d'intervention 73.01 (Subvention et/ ou instruments financiers) **Pour les installations à titre principal** 

- Mini 73 000 € / Maxi 100 000 €

des critères :

- Modulation en lien des revenus complémentaires extérieurs inférieurs à 1/2 SMIC : + 9 000 €

- Modulation AB : conversion ou maintien de parcelles au sein de l'exploitation (total ou partiel) : + 9 000 €

- Modulation « complémentarité des ateliers » avec un atelier en production végétale et un atelier en production animale : + 9 000 €

- Tranche 1 : 48 000 €

- Tranche(s) intermédiaire(s) versée(s) selon la mise en œuvre des modulations : 0 à 27 000 € - Solde : 25 000 € au terme des 4 ans de mise en œuvre du PDE-JA **Pour les installations à titre secondaire** 50% du montant de l'aide attribuée dans le cadre d'une installation à titre 4 principal



- Montant plafond : 100 000 € de DJA avec modulation progressive au regard







# **Préparer son dossier**

- Se connecter à la plate forme <u>https://www.europe-guadeloupe.fr</u>
- Cliquez sur j'ai un projet
- Cliquez sur l'onglet « trouver un financement
- Dans la liste des différents programme FEADER cliquez sur le dispositif qui vous convient afin de Téléchargez les annexes qui vous concerne selon le dispositif choisi







RéseauRural

4

## **Déposer son dossier**

Appel à projet FEADER

🖒 🖞 https://www.europe-guadeloupe.fr/jai-un-projet/faire-une-demande-daide/

- connecter Se la plate forme https://www.europe-guadeloupe.fr./feader
- Cliquez sur l'onglet » j'ai un projet »
- Menu déroulant cliquez sur « Faire une demande d'aide »







Je me connecte

A 🟠 Ç 🗊 Ç 🗟 🗞 😘









### Faire une demande d'aide : Cliquez sur Programme FEADER



# 04. Présentation de la plateforme EUROPAC pour le dépôt des demandes d'aide FEADER **Déposer son dossier** С https://europac.regionguadeloupe.fr/sub/tiers/authentification A» ß Ô CD ર≙ Ð Û Gestion des subventions et des aides individuelles Les services en ligne ACCUEIL S'IDENTIFIER **RECHERCHER UNE AIDE** Actualités 08/07/2024 WEBINAIRE 9 JUILLET - FORMATION A LA SAISIE SOUS EUROPAC euro-pac La Région Guadeloupe, autorité de gestion des interventions stratégiques régionales FEADER, vous convie au webinaire de présentation du portail EUROPAC, mardi 9 juillet à 10H. La présentation s'appuiera sur le dispositif "Aides à l'installation en agriculture (75.01)" désormais ouvert. Elle pourra servir également de modèle pour les saisies des projets émargeant aux autres dispositifs. L'objectif est d'apporter les informations vous permettant par la suite de déposer une demande complète sur le portail.

### Le demandeur :

## Cliquez sur le bouton RECHERCHE D'AIDE











### Déposer son dossier

### Le demandeur

Sélectionnez le type d'aide qui vous correspond dans la liste

← C 👶 https://e	uropac.regionguadeloupe.fr/sub/tiers/aides/find	
ACCUEIL		
	Quelle aide recherchez-vous ?	
	+ de critères	
	Nombre de résultats : 3	
	73.01 Investissements dans les entreprises agricoles - on farm aides FEADER	GUA_730 Type de E
	73.03 Investissement dans les entreprises non agricoles - off farm aides FEADER	GUA_730 Type de E
	75.01 - Aide à l'installation du jeune agriculteur aides FEADER	<b>GUA_750</b> Type de E
		MENTIONS LÉGA







### **Déposer son dossier**

EX: 75.01 - Aide à l'installation du jeune agriculteur **Toutes les informations concernant la demande** 

Cliquez sur le bouton Déposer un dossier afin de créer un compte sur la plate forme





RéseauRural

		~	0							
	<i>Gestion des subventions et des aides indiv</i> <i>Les services</i>	iduelles en ligne		Q 0						
	S'IDENTIFIER RECHERCHER U	NE AID	E	Q						
	GUA_7501 Type de Bénéficiaire: 🔛 🚨			Ŧ						
	Contact	I LIGNE								
	Site internet : www.europe-guadeloupe.fr									
pôt té	Par mail : projets-feader- feamp@regionguadeloupe.fr									
es	Guichet : 0590 41 75 21									
urs										
	Mes démarches en ligne									
ation,	1 DÉPOSER UN DOSSIER									

### Déposer son dossier

# Première connexion à la plateforme EUROPAC Cliquez sur le bouton inscrivez-vous afin de vous créer un compte

	← C	ub/tiers/aides/details?sigle=GUA_7501
	NEON EUROPEENNE: REGION GUADELOUPE	
	ACCUEIL	Bienvenue sur le site des SUBVE
	Détails du dispositi	des AIDES INDIVIDUELLES
•	<b>75.01 - Aide à l'installa</b> aides FEADER	Cette Plate-forme vous permet de : Rechercher un dispositif d'aide Déposer un dossier de demande
	Objet	<ul> <li>Suivre l'instruction et le paiement de vos dossiers</li> </ul>
	<u>Types d'actions souten</u> L'intervention s'adresse de la demande d'aide) e	Se connecter
	agricole lors des premié personnes souhaitant s	Mot de passe
	L'aide au démarrage est tranches sur une durée	MOT DE PASSE OUBLIÉ ?
	Ce qu'il faut savoir	NOUVEL UTILISATEUR ?
L'EUROPE S'ENGAGE EN GUADELOUPE	Une dotation jeunes agr versée au minimum en	



### **Déposer son dossier**

**Première connexion à la plateforme EUROPAC** Remplissez tous les éléments à la création de votre compte Un mail de validation vous sera envoyé afin de confirmer la création du compte à la plateforme

	Gestion des subventions et d
ACCUEIL	S'IDENTIFIER RE
NOUVEL UTILISATEUR ?	*indique les champ
Vous êtes	Sélectionnez
Nom d'usage	e
Prénom	
Téléphone portable 🕧	r
Courriel Confirmation du courriel	*
Identifiant	
Mot de passe 👔	P
Confirmation du mot de passe	۶
	J'ai lu et j'accepte les <u>conditions d'utilisation</u>
ANNULER	

N'oubliez pas de cocher la case « condition d'utilisation »



# Déposer son dossier

### **Connexion au portail EUROPAC**

C https://extranet-gua.formation.feader-enregion.fr/sub/tiers/inscription										P	Aề ☆	<b>3</b>   di	) {_=	¢ه 1	
REGION GUADELOUFE										C	Gestion des	subvention	ی ہے۔ s et des aid Le	acques DEM des indivio s services	10 [→ iduelles en ligne
ACCUEIL						RECHERCHE	R UNE AIDE	SUIVRE N	IES DOSSIER	RS DO	CUMENTS	RESSOURC	ES DÉT	AIL FICH	IE TIERS
NOUVEL UTILISATEUR ?												*indique I	les champs ob	oligatoires	
Vous êtes *	Sélectionnez													•	
Nom d'usage *															
Prénom *															Q
Téléphone portable 🔒 *															
Courriel *															
Confirmation du courriel *															
Identifiant *															
Mot de passe 🕦 *														8	
Confirmation du mot de passe *														Ø	
	🔲 J'ai lu et j'acc	ccepte les	s <u>condition</u>	<u>ns d'utilisati</u>	<u>tion</u>										
ANNULER													S'INS	SCRIRE	



RéseauRural

### Déposer son dossier

### Portail EUROPAC Visualisation de vos dossier en cours

. <u>.</u>	С	Ć	) հ	ttps://	extrane	-gua.form	ation.feac	der-enregi	ion.fr/sub/tie	ers/mes-o	dossiers/find						
NEUROPÉEN		REGION	PE														
A A	ccu	IEIL		Ļ													
	I	Filtr	es I	Doss	iers												
											Dispos	itif	Sélectionnez				
											Sta	itut	BROUILLON	I (A FINALIS	SER ET DÉP	OSER)	
		No	- Pook	are d	0 róo	ultoto	17										
		INC	amo	ore d	eres	intats :	17										
		75.	D1 -	Aide	à l'ins	tallation	du jeun	ie agrici	ulteur					DEMO	JA_7501-0 Jacques	000009	)
		73.	03 li	nvest	issem	ent dans	les ent	reprises	non agric	coles - d	off farm			DEMO	JA_7303-0 Jacques	000010	)
		75.	01 -	Aide	à l'ins	tallation	du jeun	ne agricu	ulteur					DEMO	JA_7501-0 Jacques	000004	ļ
		73.	03 li	nvest	issem	ent dans	les ent	reprises	non agric	coles - o	off farm			DEMO	JA_7303-( Jacques	000012	!
		73.	01 li	nvest	issem	ents dan	s les en	treprise	s agricole	es - on f	farm			DEMO	JA_7301-0 Jacques	000033	;







# Le bon interlocuteur !

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE A LA REGLEMENTATION Direction de l'instruction FEADER Parc d'activité Le Métis – Convenance 97122 BAIE MAHAULT Tél. : 0590 41 75 21 / Mail : projets-feader-feamp@regionguadeloupe.fr

POUR TOUTE QUESTION GENERALE SUR LE PROGRAMME FEADER Réseau rural Guadeloupe Cathy PIERRE : 0690 52 18 70 / Mail : cathy.pierre@regionguadeloupe.fr Désir CHOUCOUTOU : 06 90 73 39 11 / Mail : desir.choucoutou@regionguadeloupe.fr

**POUR TOUTE QUESTION RELATIVE A L'UTILSATION DU PORTAIL EUROPAC** Service appui aux programmes à Basse-Terre Mail : referents.europac@regionguadeloupe.fr



# **QUESTIONS DIVERSES**

# Merci pour votre attention !



